
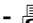




CONVENTION DE MINI-STAGE BEF LE HAVRE

Entre l'établissement d'accueil

Nom :			
Adresse :			
	-		@ac-rouen.fr
Représenté(e) par :		Chef d'établissement	
Compagnie d'assurance :		N° du contrat :	

Personne responsable du suivi :			

Le collège ou lycée d'origine

Nom :			
Adresse :			
			@ac-rouen.fr
Représenté(e) par (nom) :		Fonction :	
Compagnie d'assurance :		N° du contrat :	

Personne responsable du suivi :			

Et l'élève

Prénom :		Nom :	
Date de naissance :		Classe d'origine :	

Description du mini-stage

Formation concernée :	
Jour et date d'accueil :	
Heure d'accueil au lycée :	Heure de fin du mini-stage :
Lieu de rendez-vous :	
Personne chargée de l'accueil :	

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 331-1 à 15, L. 333-5, D. 337-1 à 4 et R. 421-8 à 36.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Cadre général

- Le mini stage a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.
- Le mini stage est une activité scolaire externalisée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.
- Pendant son séjour dans le Lycée d'accueil, l'élève stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine.
- Il doit respecter le règlement intérieur du lycée d'accueil et particulièrement les consignes qui lui seront données.
- Le Chef d'Etablissement du lycée d'accueil se réserve le droit de mettre fin immédiatement au mini-stage en cas d'incident.
- Pour tout incident ou accident, le chef d'établissement d'accueil prend contact avec le chef d'établissement d'origine pour fixer la conduite à tenir.

.Article 2 – Le mini-stage est organisé en 3 phases

- Le livret « support de visite » devra être utilisé à chaque phase du mini-stage.
- Une phase de préparation au sein du collège ou du lycée d'origine, au cours de laquelle l'élève prépare le mini-stage avec l'aide de ses professeurs, du professeur principal, du conseiller d'orientation psychologue.
- La phase de mini stage qui se déroule au lycée d'accueil et durant laquelle, l'élève stagiaire est accueilli par un ou plusieurs professeurs. L'élève sera observateur mais il pourra également participer à quelques activités autorisées par son statut.
- Une phase d'exploitation du mini-stage de retour au collège ou au lycée d'origine.

Article 3 – L'élève s'engage

- A se présenter au lycée d'accueil à la date et 10mn avant l'heure prévue par la présente convention signée, avec son livret « support de visite » et son carnet de liaison.
- A respecter les règles de fonctionnement du lycée d'accueil et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage.
- A suivre activement les activités proposées pendant le mini-stage.

Article 4 – Les responsables légaux de l'élève stagiaire s'engagent

- A venir chercher l'élève au Lycée d'accueil, si problème.
- A assurer pleinement sa responsabilité civile en cas de dégradation de biens ou d'atteinte aux personnes dont l'élève serait responsable.
- A informer l'établissement d'origine et le Lycée d'accueil en cas d'absence au mini-stage.

Article 5 – Le lycée d'accueil s'engage

- A informer l'élève sur les conditions de mise en œuvre de cette formation au sein de l'établissement.
- A informer au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage.
- A informer l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

Article 6 – L'établissement d'origine s'engage

- A aider l'élève dans la préparation du mini-stage et son exploitation au retour.
- A renvoyer au lycée d'accueil la présente convention signée par courrier, fax ou courriel au moins 48 heures avant la tenue du mini-stage.

Article 7 – Annexes financières

- Transport : le transport vers le lycée est laissé à l'initiative de la famille ou de l'établissement d'origine.
- Restauration : les élèves peuvent prendre leur repas dans le lycée. Aucun élève ne pourra déjeuner sans avoir préalablement réglé son repas auprès du service intendance.

Les signataires s'engagent à respecter la présente convention après en avoir pris connaissance.

Le Chef de l'établissement scolaire d'origine	Le responsable légal de l'élève	L'élève	Le Proviseur de l'établissement scolaire d'accueil
Date et signature	Date et signature	Date et signature	Date et signature